

ECHOS DE LA COMMUNE



**Meilleurs Vœux
2026**

Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance
pour la confiance que vous m'avez accordée
toutes ces années.

Je ne vous oublierai pas.

Tous mes vœux les plus chaleureux de santé
et de bonheur à Nurieux-Volognat.

Le Maire, Arlette BERGER

HORAIRES D'OUVERTURE



MAIRIE

ET

AGENCE POSTALE
COMMUNALE



Lundi, Mardi, Jeudi	13h45 / 17h00
Mercredi	09h00 / 12h00 13h30 / 17h00
Vendredi	13h00 / 16h00

☎ : 04.74.76.00.64

Mail : nurieux.volognat@wanadoo.fr
Site Internet : www.nurieux-volognat.fr

Madame le maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

En cas d'urgence, les conseillers et leurs coordonnées sont inscrits sur le site www.nurieux-volognat.fr

VOTRE MAIRE



Chers amis,

Pour ce dernier édito, je veux partager quelques réflexions personnelles mais surtout vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée.

Après 18 années de mandat électoral dont 12 en tant que maire, 3 en tant que 1^{ère} adjointe et 3 en tant que conseillère municipale, les 15 et 22 mars, je tournerai la page de cette passionnante expérience.

J'ai tant appris au cours de ces 18 années de vie politique, sur les collectivités, sur les autres et sur moi-même. J'ai souvent été surprise, parfois déçue, j'ai souvent été amusée parfois agacée mais je n'ai jamais rien regretté parce que cette expérience fut d'une incroyable richesse.

Au cœur de la gestion de la commune, au quotidien, il y a l'humain : les habitants, les agents publics et les élus. Un trio interdépendant sans qui le service public n'existerait pas. Et à bien y réfléchir, c'est bien l'humain qui a guidé et motivé mon long engagement.

Je ne peux évidemment pas clôturer ce dernier mandat sans adresser mes chaleureux remerciements aux personnels qui ont accompagné l'équipe municipale afin de garantir le service public attendu et la réalisation des projets communaux.

Mes remerciements vont aussi aux adjoints qui se sont fortement engagés.

Mes remerciements enfin à l'ensemble des élus du conseil municipal qui ont œuvré pour vous, les citoyens de Nurieux-Volognat, dans un environnement consensuel et pour l'intérêt général. En effet, les décisions ont quasiment été votées à l'unanimité, ce qui prouve que les motivations purement partisanes peuvent être mises en veille quand il s'agit de défendre des intérêts communs.

Le 15 mars, vous élirez un nouveau conseil municipal, avec un bulletin sans rature sous peine d'annulation du bulletin.

Fin mars, je remettrai l'écharpe tricolore à celui que le conseil municipal aura élu.

Je souhaite au maire et son conseil municipal de réaliser le meilleur pour Nurieux-Volognat et ses habitants et je finirai par cette phrase empruntée à Georges Clemenceau et qui résume si bien, selon moi, la mission de maire :

« Il faut savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire ». Je souhaite au prochain conseil municipal : « Bon courage et réussite pour les six années à venir. »

Et encore merci à vous chers concitoyens, chers amis pour tout ce que vous m'avez apporté.

Sentiments dévoués

Votre Maire,
Arlette BERGER

ÉTAT CIVIL 2025

Depuis 2018 et l'application de la Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), la collectivité est tenue de demander le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication de ces évènements (naissances, mariages, PACS et décès) sur le bulletin municipal.

Des personnes ont souhaité la non parution de leurs données.

❖ 6 NAISSANCES ❖

(dont 1 naissance où les parents n'ont pas souhaité la publication
et 1 naissance où les parents n'ont pas fait de retour)



- 02.01 JANJIC Sasha
03.02 ALTUN Muhammet Emin
15.05 GRASSET Marceau
28.08 CAILLET Mélina

~~~~~

## ❖ 6 MARIAGES ❖

(dont 4 mariages où les couples n'ont pas souhaité la publication)

- 31.05 VERNAY Dimitri et SANDRI Tennessee  
19.07 MOREIRA Nelson et CORDEIRO DOS SANTOS Sandra



~~~~~



❖ 1 PACS ❖

(dont 1 PACS où le couple n'a pas souhaité la publication)

~~~~~

## ❖ 6 DÉCÈS ❖

(dont 1 décès où la famille n'a pas fait de retour)

- 18.01 LOPEZ José  
13.02 DELORME (née GENOUX) Danielle  
18.03 BURGAT (née VINOCHE) Marie-Thérèse  
23.04 MAZUY Joseph  
08.05 JANTON Christian  
01.11 DIDIENNE (née CATILAZ) Nicole  
13.11 PIGNARD (née MARTINOD) Annick



# ÉCOLE

## ♪ INSCRIPTION ÉCOLE – RENTRÉE 2026/2027 ♪

### **NOUVEAU !**

A compter de la rentrée de septembre 2026, les enfants ayant 2 ans révolus au 31 août 2026 pourront être accueillis.

Les inscriptions à l'école, des enfants nés en 2023, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 août 2024 et des nouveaux arrivants, pour la rentrée de septembre 2026 se feront du 02 février 2026 au 30 avril 2026.

Procédure :

### **1. Inscription en mairie**

Prendre rendez-vous avec le secrétariat de mairie ou envoyer les renseignements et documents par mail à [nurieux.volognat@wanadoo.fr](mailto:nurieux.volognat@wanadoo.fr) :

- les coordonnées complètes du père et de la mère (nom, prénom, adresse postale, n° de téléphone fixe et portables et travail, adresse mail),
- l'adresse postale principale de l'enfant si les parents sont séparés ou divorcés,
- la copie intégrale du livret de famille,
- la copie d'un justificatif de domicile,
- la copie d'une pièce d'identité d'un parent,
- la copie du carnet de santé (pages vaccins et maladie infantiles),
- préciser si l'enfant ira à la cantine et/ou garderie et s'il prendra le transport scolaire.



**ENSUITE :**

### **2. Admission à l'école**

Contacter Mme BOULMÉ, directrice de l'école, au 04.74.76.14.05 ou par mail [ce.0010175k@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010175k@ac-lyon.fr) afin de convenir un rendez-vous avec la présence de votre enfant :

Se munir :

- du certificat d'inscription de scolarité délivré par la mairie,
- du livret de famille,
- du carnet de santé de l'enfant.

~~~~~

♪ CANTINE / GARDERIE : HORAIRES ET TARIFS ♪

- **CANTINE** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires de 11h30 à 13h20. Les enfants absents la demi-journée à l'école ne seront pas admis à la cantine sauf en cas d'absence de l'enseignant(e) non prévue.
- **GARDERIE** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires, de 7h20 à 8h20 (heure d'accueil de l'école) et de 16h30 (heure de sortie des classes) à 18h30. En cas de non-respect des horaires un supplément sera facturé. Toute heure commencée est due.

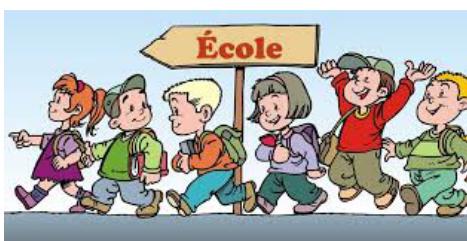
~~~~~

## ♪ CANTINE / GARDERIE : EXTRAIT DU RÈGLEMENT ♪

Les enfants contagieux ne seront pas acceptés à la cantine et à la garderie. Il existe des facilités de service dans certaines entreprises pour garder vos enfants afin d'éviter de contaminer les autres enfants, les enseignant(e)s et les agents.

**La mairie est seule responsable des services cantine/garderie. En cas de soucis, ne pas hésiter à contacter la mairie.**

~~~~~



♪ BUDGET PAR ENFANT ♪

Le budget de fonctionnement d'un enfant scolarisé est de 1 297 € par an pris en charge par Nurieux-Volognat, Ceignes et Leyssard.

La différence entre le coût réel du repas + de 8 € et la participation des parents de 4,70 € est payée par les communes à proportion du nombre d'élèves de Nurieux-Volognat, Ceignes et Leyssard.

« LE TRAVAIL » À VOLOGNAT



Lacombe Lilian – (entreprise individuel Menuiserie – Ebénisterie et Agencement) a remplacé gracieusement et avec cœur le sanglage du travail, élément de patrimoine de Volognat.

Je remercie Jean Paul Reydellet d'Izernore qui a fourni le cordage.
Le résultat est magnifique.

Un contrat prévoit l'entretien annuel du cordage (2 fois par an). Imperméabilisation avec cire d'abeille, huile de lin, essence naturelle.

Le cordage est enlevé pour l'hiver et sera remplacé au printemps après entretien.

Merci à Lilian.



MANIFESTATIONS

❖ DISCOURS CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE ❖

« Ces milliers de « Morts pour la France » nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance.

Le devoir de gratitude, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes.

Le devoir de lucidité pour continuer à défendre la paix.

Le devoir d'espérance, c'est celui de ne pas douter tout en sachant que rien n'est définitivement acquis.

Je termine par un message de l'Union Fédérale des anciens combattants :

« La jeunesse d'hier a défendu la liberté les armes à la main ; la jeunesse d'aujourd'hui doit la préserver par la parole, par la culture, par la tolérance et par l'action. Elle est la gardienne d'une paix fragile, mais précieuse, construite sur les ruines d'un siècle de conflits. » »



Article établi par Arlette BERGER

~~~~~

### ❖ REPAS DES SENIORS – SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2025 ❖

Nous avons tous besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé.

Bien sûr, nous avons eu une pensée pour ceux qui nous ont quittés, mais qui restent toujours dans nos cœurs. J'ai dû vous quitter un peu plus tôt pour une autre obligation, mais quelle joie d'avoir partagé avec vous ce moment privilégié.

Le repas était délicieux : merci au restaurant Tam Tam's.



Je remercie aussi Suzanne, qui a ouvert le foyer pour prolonger l'après-midi. J'ai pu vous rejoindre quelques instants, vous étiez encore nombreux à jouer, papoter...

*Article établi par Arlette BERGER*

## ❀ LIRE À NURIEUX-VOLOGNAT ❀

« Votre opinion compte ! Afin de faire évoluer la Bibliothèque du village selon vos besoins et vos envies, nous vous invitons à répondre à ce court questionnaire, que vous fréquentiez ou non le lieu.

### 1. Votre relation actuelle avec la Bibliothèque du village. J'y vais :

Régulièrement (au moins une fois par mois)  Occasionnellement  Jamais

### 2. Si vous n'y allez pas ou peu, quelle en est la raison principale ?

Je ne suis pas au courant des activités/services proposés  Je ne trouve pas les types de documents/ressources qui m'intéressent  J'ai d'autres sources de lecture/information (Internet, librairies, etc.)  Je n'ai pas le temps  Autre : .....

### 3. Comment la Bibliothèque pourrait-elle améliorer son attractivité pour vous et pour l'ensemble des habitants du village ?

.....

### 4. Nom (facultatif) : .....

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !** Les résultats de cette enquête seront publiés dans le prochain numéro du bulletin municipal.

**Pour nous le retourner :**

- Déposez ce formulaire papier dans la boîte aux lettres de la Bibliothèque
- OU flashez le QR Code pour répondre directement en ligne »

*Article établi par Claudine PONCET, présidente*



## ❀ SOU DES ÉCOLES ❀

### « Retrospective du Sou des écoles septembre 2025 à décembre 2025 :

Cela fait 3 ans maintenant que nous accueillons les parents avec le traditionnel café / croissant de la rentrée ! Moment privilégié pour revoir les parents et accueillir les nouveaux arrivants dans la convivialité.

En novembre, le sou des écoles vous permettait de refaire votre garde-robe ou de la vider, grâce au tout premier vide dressing ! Un succès pour cette première édition même si les visiteurs ont manqué. L'équipe réfléchit à une deuxième édition courant 2026 !!

La vente de brioche du 11 novembre a été couplé avec le vide dressing le 08 novembre, encore une belle réussite car cela nous a permis de vendre plus de 150 brioches !!

Une fois n'est pas coutume, le 19 décembre nous avons accueilli chaleureusement les familles lors de l'arbre de noël ou chaque enfant a reçu un cadeau du père noël !!! Les enfants et l'équipe enseignante, nous avaient préparés de jolis chants, merci à eux pour ce beau moment.

Nous remercions la mairie, l'équipe enseignante, les donateurs, toutes les familles, les habitants de NURIEUX VOLOGNAT et des alentours qui répondent présents lors de nos manifestations !!! Sans vous cela ne serait pas possible !!!

Nous vous donnons rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures !!! A bientôt ! »

*Article établi par Anne Karine LARDERET, présidente*

~~~~~

❀ AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT ❀

« Avis aux nostalgiques, aux anciens crampons et aux buveurs de « limonade » d'après-match ! Grâce au travail passionné de nos supers bénévoles Lionel et Jérôme, les murs extérieurs du stade de Nurieux accueillent désormais nos glorieux anciens textiles, tout droit sortis du vestiaire d'époque. En complément de ceux déjà exposés dans la buvette, la collection « Histoire à ciel ouvert » a été lancée. Un geste fort, symbole d'un club qui n'oublie pas d'où il vient ! L'objectif ? Honorer l'héritage du FC Nurieux Volognat : ses équipes, ses couleurs, ses exploits, ses légendaires troisièmes mi-temps : bref, un hommage cousu main à notre patrimoine footballistique ! L'installation est bien plus qu'une décoration : elle incarne l'union de deux histoires sportives, la volonté de fédérer autour d'un projet commun. C'est une façon concrète de valoriser le patrimoine du football local et de rappeler à chacun que la fusion ne signifie pas oubli mais transmission. Si ces maillots racontent le passé, le nouveau club AS Izernore Nurieux-Volognat, lui, construit l'avenir ! Ce nouveau souffle s'inscrit dans une dynamique ambitieuse pour les saisons à venir, portée par des dirigeants investis, des

éducateurs engagés, et des bénévoles au grand cœur. Le club tient à mettre en avant le soutien de la Municipalité et de ses élus, qui permettent au club de poursuivre sa structuration, puisque la barre symbolique des 200 licenciés a été dépassée avec une cinquantaine de joueurs seniors, 85 jeunes et plus d'une soixantaine de bénévoles. N'hésitez pas à venir découvrir cette galerie en plein air et (re)découvrir l'âme du club, entre tradition et innovation !



D'ailleurs, de nombreuses personnes ont déjà eu l'occasion d'admirer cette « exposition » à l'occasion du très attendu feu d'artifice de Nurieux, le dimanche 13 juillet. L'évènement fut, à nouveau, un grand succès avec, environ, le millier de visiteurs ! La vingtaine de bénévoles du club présents ont œuvré à pied d'œuvre pour servir les 110kgs de frites, 200 burgers, et 400 hot-dogs au public. À noter la présence du groupe ITAP, qui a rendu la soirée encore plus festive. Rendez-vous en 2026 ! »

Article établi par Léonie RINAUDO, commission communication

CALENDRIER MANIFESTATIONS

MOIS	JOURS	THEMES	ORGANISATEURS	LIEUX
Janvier	V. 23	Nuit de la lecture	Lire à Nurieux-Volognat	Bibliothèque
Février	Ma. 03 S. 07	Assemblée générale Soirée théâtre	Lire à Nurieux-Volognat Lire à Nurieux-Volognat	Bibliothèque Salle des fêtes
Mars	S. 07	Vente diots	Vétérans FCNV	Parking Tam Tam's
	S. 14	Vente pizzas	Société de Chasse de Mornay	Cabane de chasse
	D. 15 et 22	Elections municipales	Mairie	Salle des fêtes
	V. 27	Fête du court-métrage	Lire à Nurieux-Volognat	Bibliothèque
	S. 28	Soirée dansante St Patrick	Sou des Écoles	Salle des fêtes
Avril	S. 11 A définir	Soirée Théâtre Vente gaufres	Lire à Nurieux-Volognat Les Amis de Berthiand, Mornay, Vers / Sou des Écoles	Salle des fêtes Vers
Mai	V. 08 V. 08 D. 24	Commémoration 1945 à 11h Vente brioches Pétanque	Mairie Sou des Écoles Vétérans FCNV	Monument à Volognat Salle des fêtes Stade
Juin	S. 20 S. 27	Kermesse Fête de la St Pierre	Sou des Écoles Associations et Mairie	Salle des fêtes Croix de Buzin à Mornay
Juillet	S. 04 L. 13	Assemblée générale Feu d'artifice	ASINV ASINV et Mairie	Stade Stade
Août	-	-	-	-
Septembre	Ma. 01 S. 12 S. 19	Café / croissant à 8h20 Vente cartes de chasse Pétanque	Sou des Écoles Société de Chasse de Mornay ASINV	Écoles Cabane de chasse Stade
Octobre	-	-	-	-
Novembre	S. 07 Me. 11 V. 20 V.20	Vide dressing / Vente brioches Commémoration 1918 à 11h Vente saucissons Beaujolais nouveau	Sou des Écoles Mairie ASINV Vétérans FCNV	Salle des fêtes Monument à Mornay Porte à porte Salle des fêtes
Décembre	V. 18 Ma. 22	Visite du Père-Noël Vente et dégustation huîtres	Sou des Écoles ASINV	Salle des fêtes Salle des fêtes



EXPRESSION LISTE MINORITAIRE

« Madame, Monsieur,

En cette fin d'année 2025, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé pour 2026, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent ou qui nous ont quitté au cours de cette année.

L'année 2026 verra le renouvellement des Conseils Municipaux, la date des élections a été fixée aux 15 et 22 Mars.

Celà conduit les élus à respecter un devoir de réserve particulièrement dans les bulletins municipaux qui ne peuvent servir pour la communication des candidats.

Le samedi 6 Décembre a eu lieu le traditionnel repas des aînés au restaurant « le Tam Tam's », moment chaleureux très apprécié par tous les participants pour l'organisation et la qualité du repas, suivi par un après-midi jeux pour ceux qui le souhaitaient.

J'avais souhaité lors du dernier bulletin communal que la situation politique nationale retrouve calme et sérénité, ce n'est malheureusement pas le cas, nous assistons à des débats parlementaires tristes et lamentables, je suis de plus en plus inquiet pour l'avenir de notre pays et de nos jeunes compatriotes.

Il est urgent de trouver les personnes capables de redresser notre pays pour que la France retrouve la place qui lui revient en Europe et dans le monde.

Bonne fin d'année à toutes et tous, passer de bonnes fêtes et prenez bien soin de vous.

Restant à votre écoute,

Bien cordialement à vous.

Michel Genoux, Maire-Honoraire de Nurieux-Volognat, conseiller municipal. »

Texte et signature transmis et retranscrits intégralement.

~~~~~

## Article 24 règlement : Bulletin d'information générale

### *1. a) Principe*

L'article L 2121-27-1 du CGCT) dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. » Au 1<sup>er</sup> mars, ce seuil sera de 1 000 habitants.

Ainsi le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes :

1/15<sup>e</sup> de l'espace total de la publication, sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, sera réservé à la minorité : 1 conseiller sur un conseil municipal de 15 membres.

### *1. b) Modalité pratique*

Le maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le groupe représenté au sein du conseil municipal au moins 5 jours avant la date limite de dépôt en mairie des textes pour le journal municipal.

### *1. c) Responsabilité*

Le maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le texte proposé par le groupe minoritaire, est susceptible de comporter des mensonges, des manipulations es allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le groupe en sera immédiatement avisé.

# CIVISME ET SAVOIR-VIVRE



## DÉCHETS

Les conteneurs doivent être déposés au point de collecte le mardi soir et rentrés le mercredi. Privilégions le tri sélectif.

Lorsque les containers sont pleins, merci de repartir avec vos déchets et de ne pas les déposer à côté des containers.

**RAPPEL : Les containers situés à la mairie sont réservés seulement pour la mairie et la salle des fêtes.**

## BRUITS

Respectons les horaires (arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020).

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h00. Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.



## ANIMAUX



Evitons la divagation des animaux (Art. 622-2 du Code Pénal). Ramassons leurs déjections !

**Des banderoles installées par les Jeunes Agriculteurs du Haut Bugey vous rappellent la bonne conduite à tenir pour du bétail sain.**

## TRAVAUX

Déclarons nos projets de travaux en mairie. Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Encore trop de travaux faits sans demande !



## ENTRETIEN DES HAIES



Les haies peuvent gêner la visibilité des conducteurs et les déplacements des piétons ou des personnes à mobilité réduite. Merci de porter attention à la sécurité des autres.

(Art. R116.2.5 au Code de la Voirie routière)

Les haies sont à entretenir par le propriétaire de la haie.

L'écoubage est interdit (arrêté préfectoral du 03.07.2017)

## INFOS DIVERSES



### HORAIRE ÉTÉ

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE

Du lundi au jeudi : 14h-19h

Vendredi et samedi : 9h-12h

14h-19h

Fermés les jours fériés et les dimanches

### HORAIRE HIVER

DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS

Du lundi au jeudi : 14h-18h

Vendredi et samedi : 9h-12h

14h-18h

Fermés les jours fériés et les dimanches

ZI Sur Champagne – Route de Champ Biolay – 01580 IZERNORE / 04 74 75 05 26  
[www.hautbugey-agglomeration.fr/dechetteries.html](http://www.hautbugey-agglomeration.fr/dechetteries.html)

~~~~~

¤ HAUT BUGEY AGGLOMERATION – SERVICE EAU / ASSAINISSEMENT ¤

Un problème sur mon réseau **EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

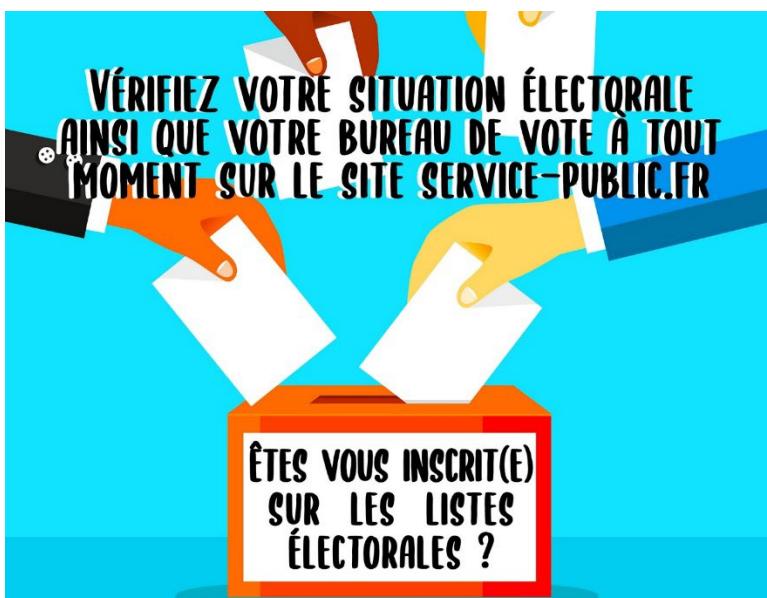
Pendant les heures de bureau : 04.74.12.12.75 / En dehors des heures de bureau : 06.02.05.70.07

Haut-Bugey Agglomération se réorganise pour optimiser ses services du quotidien et mieux accueillir le public. La Maison de l'eau a ouvert ses portes aux usagers du service Eau et assainissement. Pour toute question relative à l'eau et/ou à l'assainissement, si vous habitez sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération, merci d'appeler désormais le : 04 74 12 12 75.

Si vous désirez vous rendre sur place : Maison de l'eau – 160, cours de Verdun – 01100 Oyonnax

Ouverture au public : Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

❖ ÉLECTIONS ❖



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**ÊTES VOUS INSCRIT(E)
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE 

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Dates limites :

- Par Internet : mercredi 4 février
service-public.fr

- En mairie : vendredi 6 février
Cerfa n°12669*02

ELECTIONS MUNICIPALES

Les **15 et 22 mars 2026**, auront lieu les élections municipales à Nurieux-Volognat. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et plusieurs adjoints.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

❖ HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION – CONSEILLER NUMÉRIQUE ❖

Cette permanence est sans rendez-vous, sur le sujet de votre choix, avec ou sans son ordinateur, mais de préférence avec votre smartphone.

Pour plus de renseignements :
Patrice TERGNY au 06.02.06.04.82.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

CONSEILLER NUMÉRIQUE

HAUT BUGEY
AGGLOMÉRATION
Entrepôts et services

Rencontre en mairie

**Les usages numériques :
quoi, pourquoi, comment ?**

MAIRIE DE NURIEUX-VOLOGNAT

2 CHEMIN DE LA FONTAINE 01460 NURIEUX-VOLOGNAT
SANS RENDEZ-VOUS

Mardis de 10h à 12h

20 janvier 2026	14 avril 2026
10 février 2026	05 mai 2026
03 mars 2026	26 mai 2026
24 mars 2026	16 juin 2026

Le numérique bouge, nous vous accompagnons.

Contact : 06 02 06 04 82

Un service financé par l'Etat,
votre Agglo et les communes partenaires



Réservez simplement un transport à la demande depuis votre téléphone

[Télécharger sur l'App Store](#) [Disponible sur Google play](#)

1 Choisissez votre horaire



2 Exigence d'accessibilité



3 Partagez votre course



Réservez votre retour en même temps que l'aller pour un trajet sans stress.

Exemple : RDV 15h -> «Arriver 14h50» -> FIN 15h30 -> «Partir 15h40»

Indiquez vos besoins d'accessibilité, l'application ajustera le temps nécessaire à l'embarquement dans l'espace réservé dans le véhicule.

Vous pourrez partager la véhicule avec d'autres personnes qui vont dans la même direction, en faisant quelques arrêts en cours de route.

Vous n'êtes pas connectés et préférez le contact humain ?
Pas de problème, un seul numéro d'appel pour vos réservations :

04 63 79 45 24
(appel gratuit)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

En cas de forte demande, les déplacements médicaux ou administratifs seront prioritaires.

comment ça marche ?

Téléchargez l'application




(sur Android et iOS)

KEOLIS HAUT-BUGEY

Plus d'informations sur duobus.fr

HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Entreprise accessible

KEOLIS HAUT-BUGEY

Plus d'informations sur duobus.fr

ALLOBUS
Secteur B Izernore



Conception : N. A. Ne projetez pas sur la voie publique



Secteur B - Izernore

1er Décembre : ALLOBUS évolue !
Service unique toute la journée et accès aux mineurs dès 15 ans.

ALLOBUS est un service de Transport à la Demande (TAD). Il assure la prise en charge des usagers à leur domicile pour les acheminer vers des points d'intérêts prédefinis (santé, services, commerces).

Le service ALLOBUS est destiné à satisfaire des besoins de déplacements occasionnels, et non pour des trajets quotidiens et répétitifs (service limité à 3 allers-retours par semaine et par usager)

Horaires de fonctionnement

- De 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Tarifs

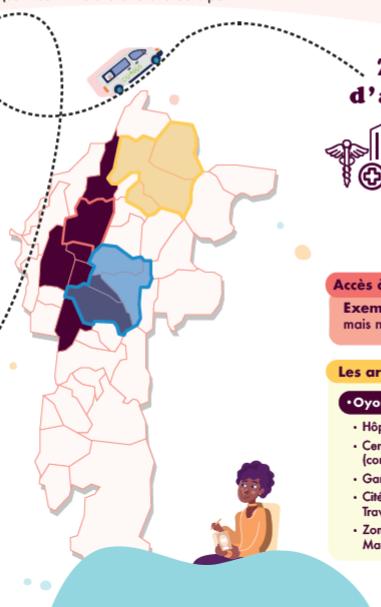
- 2€ le trajet
- 4€ l'aller-retour
- Correspondance gratuite avec le réseau DUOBUS

Zones de départs

Votre domicile

Depuis les communes de Béard Géovreissiat, Izernore, Samognat, Nurieux-Volognat, Brion, Port, Saint-martin-du-fresne, Maillat

Zones d'arrivées



Accès à mon centre-bourg :
Exemple : un habitant de Bussy peut aller au centre d'Izernore (mairie, commerces...), mais ne peut pas rendre visite à un ami dans une autre commune comme Brion.

Les arrêts Zone bleue

- Montreal-la-Cluse
 - Espace Santé
 - Carrefour Market
- Port
 - Intermarché

Les arrêts Zone jaune

- Oyonnax
 - Hôpital du Haut-Bugey
 - Centre culturel Aragon (conservatoire, bibliothèque...)
 - Gare SNCF (commerces du centre-ville)
 - Cité Administrative (impôts, France Travail, etc...)
 - Zone commerciale de Ferrié (Carrefour Market, Noz...)
- Arbent
 - Pôle Santé Lucien Guichon
 - Zone commerciale du Point B (Darty, Bult, Boulanger...)
- Bellerinat
 - Conforama
 - Centre ville

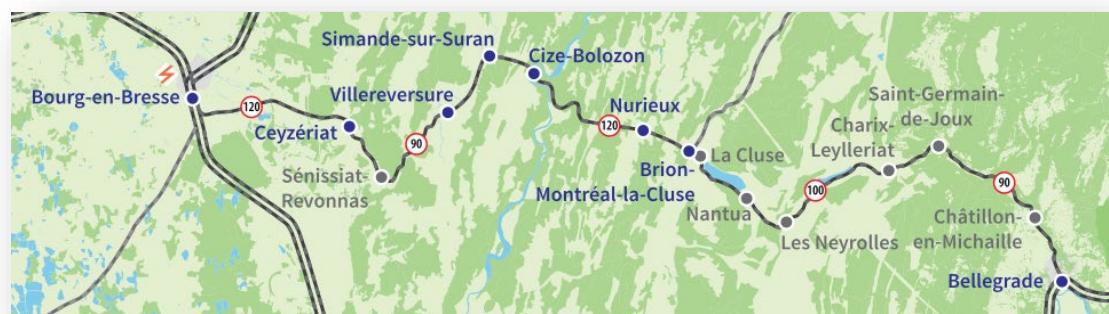
Comment ?

- Réservation 24h/24 et 7j/7 via l'appli
- Réservation par téléphone
 - 04 63 79 45 24
 - du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Réservation jusqu'à 2 heures avant son trajet !



LA LIGNE DES CARPATES



L'an passé, un article a été consacré au centenaire de la ligne ferroviaire Bourg-Oyonnax qui passe par Nurieux.

Cette année, nous allons tenter de retracer les différentes étapes de l'histoire de cette « ligne des Carpates » qui concernent plus particulièrement Nurieux.



L'OUVERTURE DE LA LIGNE

L'histoire de la ligne du Haut-Bugey débute en 1866. Elle a pour but de relier Bourg en Bresse à La Cluse puis Oyonnax. Sa création est motivée par des intérêts économiques (développement de l'activité sur le secteur, besoin d'aller vendre sa production et de s'approvisionner ...).

Après avoir été retardés par la guerre de 1870, les travaux débutent en 1872. Ils s'échelonnent en 3 étapes et s'achèvent en 1877 à La Cluse et 1885 à Oyonnax.

Cette ligne a été construite à voie unique par la Compagnie des Dombes, devenue entre temps la Cie des Dombes et du Sud-Est. Il faudra six ans pour réaliser la ligne en totalité. D'intérêt local, elle sera reclassée en intérêt général en 1875.

De nombreux ouvrages d'art ont été nécessaires : 3 viaducs et 11 tunnels, sans compter les murs de soutènements et les tranchées.

Le nom "Carpates" de la ligne des Carpates fait référence aux paysages typiques qu'elle traverse, qui rappellent les Carpates d'Europe centrale. Ce nom a été choisi par un ingénieur de l'époque qui avait travaillé en Roumanie.

Le 29 mars 1877 à La Cluse l'inauguration se fait devant une foule nombreuse avec des salves d'artillerie et une fanfare pour saluer l'évènement.

La ligne sert au transport de voyageurs et de marchandises en faisant 7 arrêts entre Bourg et La Cluse.

On utilise alors des locomotives à vapeur (principalement de marque Bourbonnais) d'où la nécessité de l'usine de ventilation située à la sortie du tunnel de Mornay.

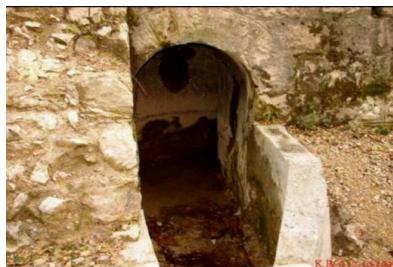
Pour le transport des voyageurs elles seront remplacées plus tard par des autorails, notamment des Michelines, De Dietrich et Picasso.

Pour le transport de marchandises, elles laisseront place aux locomotives diesel car la ligne n'était pas électrifiée. Parfois lorsque les trains de marchandises étaient trop lourds, il fallait ajouter une 2^{ème} locomotive en poussée depuis la gare de Cize-Bolozon.

DES ACCIDENTS DANS LE TUNNEL !

Le 30 mai 1922, sept cheminots meurent asphyxiés dans le tunnel de Nurieux, entre Bourg et Nantua. Que s'est-il passé pour que ce drame se produise ?

Revenons quelques années en arrière. Déjà, à l'automne 1873, l'écroulement de la voûte du tunnel sous le Berthiand libère un torrent d'eau. En effet la montagne est parsemée de failles où l'eau s'engouffre ou stagnne. Les sources sont si abondantes qu'il faut aménager un important canal d'évacuation, du côté de Bolozon.



Débouché extérieur du drain principal



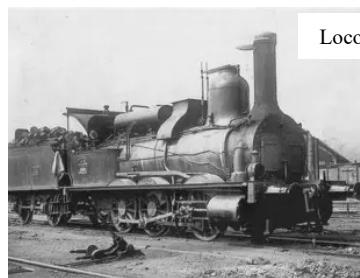
La plus importante des trois arrivées d'eau

L'humidité permanente réduit l'adhérence des roues des locomotives sur les rails et, pour les trains de marchandises, la vitesse ne dépasse guère le 15/20 kilomètres à l'heure.

De plus le train doit gravir une rampe de plus de six kilomètres avec une altitude passant de 318 mètres en gare de Cize-Bolozon à 485 mètres au sein du tunnel.

Mais les équipes de conduite ont appris à surmonter ces difficultés.

Donc, ce 30 mai, un train de marchandises, composé de 22 wagons et tiré par une locomotive dite « de bourbonnais » quitte la gare de Bourg-en-Bresse à 14h32.



Après l'arrêt en gare de Cize-Bolozon, à 18h00, il n'atteint pas la gare de Nurieux.

Inquiet de ne pas voir arriver le train, un cantonnier est envoyé aux renseignements.

De nouveau, pas de retour ni du train, ni du cantonnier. Un second employé est donc dépêché et découvre le train arrêté sous le tunnel.

L'explication la plus plausible est que la locomotive de queue ne pouvait utiliser toute sa puissance pour apporter l'aide nécessaire car, elle avait dès l'entrée dans le tunnel, commencé à patiner sur le rail rendu glissant par l'humidité et les fumées. Puisqu'elle n'était pas attelée, il n'est pas impossible que ses efforts pour pousser le convoi aient causé de brutales secousses, entraînant le déraillement de certains wagons.

Constatant la mort de l'équipe de conduite de la locomotive de tête, il comprend le drame survenu. Le retour est difficile, l'air vicié lui causant beaucoup de difficulté pour atteindre la sortie. Dans une cavité rencontrée, une source est la bienvenue pour boire et reprendre conscience. Il retrouve là le cantonnier, prostré et suffocant.

Dans un ultime effort, tous deux sortent du tunnel et parcourent les cinq cent cinquante mètres jusqu'à la station de Nurieux où les secours sont aussitôt organisés.

Au même moment, le train de voyageurs, parti de Bourg à 19h30, entre dans le tunnel et percute la locomotive de queue du train de marchandises. Le mécanicien du train de voyageurs a bien été avisé, par la gare de Cize-Bolozon, d'un danger potentiel dans le tunnel, mais au passage du signal, celui-ci était ouvert, et pensant que la voie avait enfin été libérée, les machinistes pénétrèrent dans le tunnel à la vitesse d'environ 40km/h. C'est vers le milieu de la galerie, vers 20 heures 50, au km 31,4, qu'à travers une épaisse fumée, l'équipe de la locomotive de tête discerna tardivement la queue du train à l'arrêt. Malgré un freinage d'urgence, le choc ne put être évité, mais survint à faible vitesse et provoqua seulement des dégâts matériels limités et des contusions légères.

Les agents du train et un de ses voyageurs, Albert Bernard, sous-préfet de Nantua, parvinrent à enrayer un début de panique des passagers et à les convaincre d'attendre en se calfeutrant dans les voitures, portières et fenêtres fermées.

Les cheminots du train tamponneur prirent la mesure de la tragédie survenue quelques temps auparavant, lorsqu'ils découvrirent, gisant inanimés au sol ou sur le train, successivement, le mécanicien et le chauffeur de la machine de pousse, le conducteur du fourgon de queue, celui du fourgon de tête, le mécanicien et le chauffeur de la machine de tête, et enfin les deux serre-freins, qui, descendus de leurs vigies, avaient parcouru quelques dizaines de mètres vers la sortie avant de s'effondrer. Rejoint par le facteur mixte Quinson, venu de Nurieux, ils organisèrent alors l'évacuation des voyageurs à pied jusqu'à la gare.

Le premier à porter secours fut Eugène Jardin, propriétaire alors de l'hôtel de Nurieux ; quelques instants plus tard, le préfet de Nantua se trouvait aussi sur les lieux.

La halle de marchandise de Nurieux fut transformée en chapelle ardente et accueillit les corps des défunt.

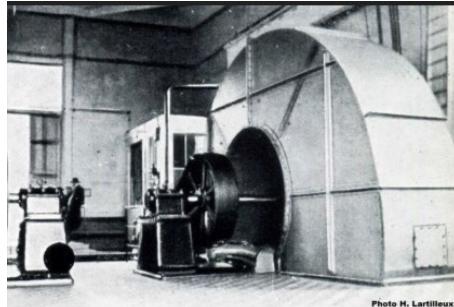
Les conditions révoltantes dans lesquelles les sept victimes avaient trouvé la mort susciterent l'émotion générale, que reflétaient bien les formules du journal, « Le Petit Parisien », du 1^{er} juin 1922, évoquant « l'atroce agonie des sept cheminots tombés, victimes de leur devoir, auprès de leur convoi, comme des soldats à leur poste de combat ».



Des obsèques solennelles eurent lieu à Bourg le 2 juin pour quatre d'entre eux, en présence d'une foule considérable comprenant de nombreux cheminots venus en cortège. Assistaient également à la cérémonie le préfet de l'Ain et le directeur général de la compagnie.

Une cérémonie fut organisée à Ambérieu pour les autres victimes, en présence de 1 800 cheminots et les cadres du PLM.

Suite à ce drame, une usine de ventilation est construite, côté Nurieux, au cours de l'été 1923 et elle entre en service au début de l'année 1924. De l'air est insufflé, en plusieurs points dans le tunnel, cinq minutes après le départ d'un train de Cize-Bolozon et jusqu'à quinze minutes après le passage d'un train de Bourg à La Cluse.



Face à l'accroissement de la traction par locomotives diesel, la station d'aération sera fermée, abandonnée en 1955 et détruite.

Pour mémoire, le 1er mai 2003 le tunnel est le théâtre d'un nouvel accident.

Un incendie prend dans le compartiment moteur d'un autorail en provenance de Bourg en Bresse, qui vient d'entrer dans le tunnel. Le personnel du train réagit bien et arrive à évacuer la vingtaine de passagers présents à bord. Mais l'entrée du souterrain étant particulièrement difficile d'accès, il faudra plusieurs heures à un grand nombre de pompiers pour venir à bout du sinistre. La chaleur ayant été de 1200°, le souterrain a localement beaucoup souffert et devra être réparé.



LA MODERNISATION DE LA LIGNE

La ligne de chemin de fer a été rénovée entre 2007 et 2010, en vue du passage du TGV effectuant les liaisons Paris-Genève, mais également pour la desserte des TER.

Les travaux ont été entrepris grâce à un financement conjoint de la France et de la Suisse.

Nurieux a été choisie pour accueillir une halte car son positionnement géographique permet le croisement de 2 trains. Sur la portion qui va de Bourg en Bresse à Nurieux, les TGV circulent entre 80 et 120 km/h.



L'ancienne gare a été définitivement fermée en 2005, les trains ayant été provisoirement remplacés par un service de bus.

Les travaux ont débuté en 2007 avec la démolition des quais et voies existants.

L'ancienne gare, vieille de plus de cent ans, a été démolie en octobre 2008 pour permettre la construction d'un bâtiment plus moderne et plus proche des nouveaux quais.

Le premier TGV arrive à en gare de Nurieux à la fin de l'année 2010.

